

MÉMOIRE

présenté au

**Comité de modification des lois
sur le projet de Loi sur l'équité salariale**

présenté par

**Fédération des dames d'Acadie inc.
360, prom. Parkside - suite 204
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1N4**

Le 26 novembre 2004

Présenté au Comité de modification des lois sur le projet de Loi sur l'équité salariale

Tout d'abord, la Fédération des dames d'Acadie remercie le Comité ce temps mis à sa disposition pour se faire entendre. La Fédération des dames d'Acadie est un organisme à but non lucratif qui compte environ 700 membres, et dont la mission est de défendre les droits des femmes et des francophones du Nouveau-Brunswick.

Lorsque nous, Acadiennes et francophones, parlons d'égalité et d'équité, nous pensons à la fois à notre statut comme *francophone* et comme *femme*. La société néo-brunswickoise doit tenter de répondre à ces deux aspirations légitimes, et **ne doit pas** nous demander de travailler vers une société qui cherche à reproduire le statu quo des pouvoirs hommes-femmes et de la condition féminine actuelle.

Nous voulons une société équilibrée qui permet à chacun et chacune de s'investir dans les activités nécessaires à son bien-être. C'est comme citoyennes à part entière que nous devons prendre notre place. Mais **l'égalité n'est pas qu'une question de femmes**. Les hommes souffrent aussi des modèles qui leur sont imposés. Et nos institutions souffrent des visions et des rôles stéréotypés. Toute initiative sociale, économique et culturelle qui néglige d'inclure systématiquement une analyse différenciée entre les sexes risque de ne pas avoir l'effet voulu, ou sur seulement une partie de la population.

Nous devons donc responsabiliser les diverses composantes de la société en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous ne parlons pas ici seulement de donner aux femmes leur tour à divers postes. Ce n'est pas parce que des femmes ou des hommes sont au pouvoir que les intérêts spécifiques de l'un ou de l'autre sexe sont forcément pris en compte. Plutôt, nos **structures** doivent être représentatives, doivent intégrer les intérêts propres à chaque sexe dans leur mission et doivent contribuer activement à créer l'égalité entre les sexes. L'égalité doit reconnaître la spécificité et la diversité des deux groupes. Si les femmes s'en étaient tenues à la neutralité ou à l'égalité *formelle*, elles n'auraient jamais obtenu les congés de maternité, par exemple, car les hommes n'en ont pas besoin.

Comme femmes, nous avons intérêt à ce que l'égalité soit un des fondements de la société néo-brunswickoise.

Or, pour réaliser cet objectif, une loi sur l'équité salariale serait un outil important, puisque nous savons tous que les femmes ne gagnent pas autant d'argent que les hommes; les statistiques le démontrent clairement. Par ailleurs, la recherche que la Fédération des dames d'Acadie a menée sur le profil socioéconomique des femmes francophones du Nouveau-Brunswick intitulée < Mieux se connaître pour mieux avancer >, a révélé beaucoup de disparité entre le salaire moyen des femmes et celui des hommes. En voici quelques-unes.

Au Nouveau-Brunswick, il y avait en 2001 9 130 mères seules francophones, dont 3 480 vivaient sous le seuil de faible revenu. Le manque à gagner était de 4 100 \$ en 2001 comparé à 3 200 \$ en 2000.

Les femmes au N.-B. ayant un emploi gagnaient en moyenne 82,2 % du salaire des hommes en 2003 (13,34 \$ l'heure pour les femmes et 16,22 \$ l'heure pour les hommes.) Le revenu moyen des **francophones** au

N.-B. qui travaillent toute l'année ou à temps plein était de 28 659 \$ pour les femmes francophones, soit 72 % du salaire des hommes francophones qui gagnaient, eux 39 589 \$.

Les femmes francophones sont plus nombreuses à occuper un poste à temps partiel que les femmes anglophones et que les hommes francophones. Les travailleuses francophones à temps partiel gagnent seulement 63 % du salaire des travailleurs francophones, soit 11 712 \$ et 18 663 \$, un écart encore plus grand qu'en 1995.

Les femmes au N.-B. qui possèdent un **diplôme universitaire** et qui travaillaient à plein temps, toute l'année, en 2002, gagnaient en moyenne **30 % de moins** que ce que gagnaient leurs homologues de sexe masculin.

Les femmes du N.-B. qui avaient obtenu un diplôme d'un **Collège communautaire** en 2002 et qui travaillaient à temps plein en 2003 gagnaient en moyenne 15 % de moins que leurs homologues de sexe masculin. Les femmes diplômées d'une **université** du N.-B. en 1999 et détenant un emploi à plein temps en 2001 gagnaient 13 % de moins que les hommes.

En 2000, comme en 1995, le secrétariat était le principal emploi des femmes du N.-B. qui travaillaient à temps plein, avec un gain annuel moyen de 25 707 \$. Chez les hommes au N.-B., la profession de camionneur est la plus commune, avec un gain annuel moyen de 34 138 \$. Le salaire moyen des femmes actives au N.-B. en 2000, toutes professions comprises, était de 28 738 \$; les hommes, 41 674 \$, ou 30 % de plus.

La majorité des travailleuses autonomes francophones sont propriétaires d'entreprises non constituées en société, et 61 % d'elles n'ont pas de personnel rémunéré alors que seulement 42 % des hommes francophones sont dans la même situation.

Au N.-B., beaucoup de travailleuses autonomes (francophones et anglophones) ne retirent qu'un faible salaire de leurs entreprises ou encore aucun salaire: 12 % ne retirent aucun salaire et 16 % retirent moins de 10,000 \$ par an.

Une loi sur l'équité salariale ne réglerait peut-être pas tous les problèmes énoncés précédemment, mais elle assurerait aux femmes qui sont sur le marché du travail un traitement juste et équitable.